

Les servitudes d'utilité publique sur la commune du COUDRAY-MONTCEAUX

Nomenclature			A5	AC1	AC2	AS1	EL3	EL7	I1
Fondement Juridique			Loi n°62-904 du 04/08/1962, décret n° 64-153 du 15/02/1964, art. L.152-1, 152-2 et R.152-1 à 152-15 du Code Rural	Loi du 31/12/1913 art. L.621-30, L.621-31, R.621 et suivants du Code du Patrimoine	Loi du 02/05/1930, décret du 13/06/1969, art. L.341-1 à 341-15-1 er R.341-1 et suivant du Code de l'Environnement	Circulaire du 24/07/1990, art.L.215-13 du Code de l'Environnement, art. L.1321-2 et R.1321-6 et suivants du Code de la Santé Publique	Art. 15, 16, 28 du Code du Domaine Public Fluvial, art. L.2131-2 à 2131-6 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques	Edit du 16/12/1607, arrêt du conseil d'État du Roi du 27/02/1765, décret n°62-1245 du 20/10/1962, art. L.112-1 à 112-8, L.123-6, 123-7, 131-4, 131-6, 141-3 du Code de la Voirie Routière	Décret n°2012-615 du 2/05/2012, arrêté ministériel du 5/03/2014, art. L.555-16 et R.555-30 du Code l'Environnement
Gestionnaire			Collectivités et syndicats compétents	Etat : Ministère de la Culture (UDAP)	Etat : Ministère de la Transition Ecologique (DRIEE)	Aqueduc : Eaux de Paris Captages : Etat : Ministère des Solidarité et de la Santé (ARS)	Voies navigables de France Direction Territoriale du bassin de la Seine	Etat, CD ou commune	Etat : Ministère de la Transition Ecologique (DRIEE)
Communes	code INSEE	EPCI	Servitudes relatives à l'établissement de canalisations publiques d'eau ou d'assainissement	Servitudes de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Servitudes de protection des sites inscrits et sites classés	Servitudes relatives à l'instauration de périmètres de protection des eaux de captage potables et minérales	Servitudes de halage et de marche pied	Servitudes attachées à l'alignement des voies publiques (nationales, départementales ou communales)	Servitudes relatives à la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz ou assimilés, d'hydrocarbures et de produits chimiques
Le Coudray-Montceaux	91179	CA Grand Paris Sud - Seine Essonne Senart	Arrêté préfectoral du 09 juin 1969 Autorisant l'enfouissement de canalisations sur la commune pour la création de l'usine de pompage et de traitement des eaux de Morsang-sur-Orge	Arrêté du 17 février 1950 Portant inscription de l'Eglise Saint-Etienne de Montceaux	Arrêté du 25 juin 1985 Portant inscription Rives de Seine et rectificatif	Arrêté préfectoral n° 2010-PREF-DC12/BEO108 du 10 juin 2010 Portant déclaration d'utilité publique pour l'instauration des Périmètres de protection autour De la prise d'eau en Seine (BSS n°02574X0209) de l'usine de production d'eau potable de la Clergerie située sur la commune de Corbeil-Essonnes et des servitudes afférentes Périmètre de protection rapprochée correspondant à une zone tampon (PPRA) et une zone complémentaire (PPRB)	Rives de la Seine	Délibération du Conseil Municipal du 31 mars 1992 Rue des Ecoles Rue de la Garenne	Arrêté préfectoral N°2016-PREF/DRCL/BEPAF/SSPILL/177 Du 30 mars 2016 Instaurant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques sur la commune Canalisations de transport de gaz : Canalisation DN150/100/180-1970-COURCOURONNES_Aqueduc-LE_COUDRAY_MONTCEAUX_RN7 PMS 59,4 DN 80 Canalisation DN150/100/180-1970-COURCOURONNES_Aqueduc-LE_COUDRAY_MONTCEAUX_RN7 PMS 59,4 DN 150 Canalisation DN150/100-1972-CORBEIL-ESSONNES_ALTIS PMS 59,4 DN 150 Canalisation DN150/100-1972-BRT_CORBEIL-ESSONNES_Altis PMS 59,4 DN 100 Canalisation DN150/100-1972-BRT_CORBEIL-ESSONNES_Altis PMS 59,4 DN 150 Installations annexes CORBEIL-ESSONNES I.B.M CHAUFFERIE – 91179 LE COUDRAY-MONTCEAUX RN7 91179
				Arrêté du 17 février 1950 Portant inscription de l'Eglise Saint-Germain Et du Clocher située sur la commune de Morsang-sur-Seine Débords du périmètre de protection du MH situé sur la commune de Morsang-sur-Seine		Arrêté interpréfectoral N°2010_PREF.DRCL/590 Du 19 novembre 2010 Instaurant un périmètre de protection autour de la prise d'eau en Seine située sur la commune de Morsang-sur-Seine (BSS 02574X0210) Périmètre de protection rapproché			Canalisation de transport de produits chimiques : Azoduc Moissy-Cramayel (Seine et Marne) au Coudray-Montceaux Canalisation aérienne MOISSY CRAMAYEL-LE COUDRAY MONTCEAUX PMS 64 DN 150
				Arrêté du 02 novembre 1945 Portant inscription de l'Escalier monumental dit « de la Belle Gabrielle » et parcelle 354 Périmètre délimité des abords		Arrêté n°934538 du 23 septembre 1993 Portant déclaration d'utilité publique Liaison en eau brute Essonne – Seine (BSS 02574X0211/0123) Lieu-dit « chemin des Ronfleurs » (section AZ n°249) Recommandations en matières de rejet			
Nomenclature			I3	I3	I4	PM1	PT2	T1	T7
Fondement Juridique			Loi du 15/06/1906, loi du 8/04/1946, décret n°67-886 du 6/10/1967, décret n°70-492 du 1/06/1970, décret n°85-1108 du 15/10/1985, loi n°2003-8 du 3/01/2003, art. L.555-16, R.555-30 et R.555-31 du Code de l'Environnement	loi n°65-498 du 29/06/1965, décret n°65-881 du 18/10/1965, arrêté du 6/12/1982	loi du 15/06/1906, loi du 13/07/1925, loi n°46-628 du 8/04/1946, décret n°67-886 du 6/10/1967, décret n°70-492 du 11/06/1970	Loi n°82-600 du 13/07/1982, décret n°95-1089 du 5/10/1995, décret n°2011-765 du 28/06/2011, art. L.562-1 à 562-9, R.562-1 à 562-10 du Code de l'Environnement, loi n°99-245 du 30/03/1999, art. 94 du Code Minier	Art. L.54 à L.56-1 et R.21 à R.26 et R.39 du Code des Postes et Télécommunications, art.L.5113-1 du Code de la Défense	Loi du 15/07/1845, décret du 30/10/1935, art. L.114-1 à 114-6, L.123-6, R.123-3, 131-1, 141-1 et suivants du Code de la Voirie Routière	Art. L.6352-1 du Code des Transports, R.244-1 et D.244-2 à D.244-4 du Code de l'Aviation Civile, arrêté du 25 juillet 1990
Gestionnaire			GRT Gaz BLG-DO-GRT-PVS_ETT@natrangupe.com	AirLiquide – Compagnies pétrochimiques	RTE Groupe maintenance Réseaux Sud-Ouest	Etat : Ministère de la Transition Ecologique (DDT)	Etat : Ministère des Armées Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Ile-de-France (DIRISI IDF ou DGAC)	SNCF Mobilité et SNCF Réseau Ou RATP	Aviation Civile (DGAC) Ou Aviation Militaire
Communes	code INSEE	EPCI	Servitudes relatives à la construction et à l'exploitation des canalisations de transport de gaz	Servitudes relatives à la construction et à l'exploitation des canalisations de transport de produits chimiques	Servitudes au voisinage d'une ligne électrique aérienne ou souterraine	Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et des plans de prévention des risques miniers (PPRM)	Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles	Servitudes relatives aux voies ferrées	Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement
Le Coudray-Montceaux	91179	CA Grand Paris Sud - Seine Essonne Senart	Canalisations de transport de gaz : Canalisation DN150/100/180-1970-COURCOURONNES_Aqueduc-LE_COUDRAY_MONTCEAUX_RN7 PMS 59,4 DN 80 Canalisation DN150/100/180-1970-COURCOURONNES_Aqueduc-LE_COUDRAY_MONTCEAUX_RN7 PMS 59,4 DN 150 Canalisation DN150/100-1972-CORBEIL-ESSONNES_ALTIS PMS 59,4 DN 150 Canalisation DN150/100-1972-BRT_CORBEIL-ESSONNES_Altis PMS 59,4 DN 100 Canalisation DN150/100-1972-BRT_CORBEIL-ESSONNES_Altis PMS 59,4 DN 150 Installations annexes CORBEIL-ESSONNES I.B.M CHAUFFERIE – 91179 LE COUDRAY-MONTCEAUX RN7 91179	Canalisation de transport de produits chimiques : Azoduc Moissy-Cramayel (Seine et Marne) au Coudray-Montceaux Canalisation aérienne MOISSY CRAMAYEL-LE COUDRAY MONTCEAUX PMS 64 DN 150	Réseau stratégique Liaisons aériennes : 400 kV n°1 et 2 Chesnoy (le) – Cirrolliers 225 kV n°1 Chenet – Sénart 225 kV n°1 Cirrolliers – Malecot	Arrêté préfectoral n°2003-PREF.DCL/0375 Du 20 octobre 2003 Portant approbation du Plan de Prévention des Risque d'Inondation de la Vallée de la Seine	Décret du 26 novembre 2012 Fixant l'étendue des zones et les servitudes de protection contre les obstacles applicables autour de centres radioélectriques et sur le parcours d'un faisceau hertzien De Versailles-Satory (Yvelines) ANFR : N° 078 008 002 À Seine Port (Seine-et-Marne) ANFR n°077 006 0001	Ligne ferroviaire 746 000 De Corbeil – Essonnes à Montereau	Arrêté du 25 juillet 1990 relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation Pour les obstacles faisant l'objet d'une demande de permis de construire ou d'aménager de plus de 50 m : Consultation obligatoire du service instructeur auprès du guichet unique de la DGAC : DGAC/SNIA NORD-Guichet unique urbanisme/UGD 82 rue des Pyrénées 75970 PARIS CEDEX 20
Le Coudray-Montceaux	91179	CA Grand Paris Sud - Seine Essonne Senart			Liaisons aériennes : 225 kV n°1 et 2 Acqueducs (les) – Chenet 63 kV n°1 Aqueducs (les) – David – Villers Liaisons souterraines : 225 kV n°1 et 2 Acqueducs (les) – Chenet 225 kV n°1 Chenet – Sénart 63 kV n°1 Aqueducs (les) – David – Villers 63 kV n°1 Chenet TR.631 – David 63 kV n°2 Chenet TR.632 – David Postes électriques Chenet et David		Décret du 16 avril 2012 Fixant l'étendue des zones et les servitudes de protection contre les obstacles applicables autour de centres radioélectriques et sur le parcours d'un faisceau hertzien Ligne Hertzienne 910 64805 Faisceau hertzien de Vert-le-Grand (aérodrome) ANFR n°091 057 0001 à Seine Port (Seine-et-Marne) ANFR n°077 006 0001		